

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

MESSAGES DE NOUVELLE ANNÉE

Le président du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, M. Paul Ruegger, et le président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, M. Emile Sandström, ont adressé au monde un message radio-diffusé, enregistré en quatorze langues et envoyé dans quarante-huit pays.

Message du président du Comité international de la Croix-Rouge.

Dans un monde divisé où ceux qui ne sont pas considérés comme amis sont trop volontiers rejetés parmi les ennemis, certaines institutions doivent demeurer, à tout prix. La Croix-Rouge, symbole de protestation contre la violence et l'injustice, est de celles-ci puisqu'elle est déjà la preuve d'un monde plus harmonieux, plus juste et plus humain. Ce monde doit triompher. Tous ceux qui, sur tous les points de la terre, servent sous le drapeau de la Croix-Rouge un idéal de charité et de respect de la personne humaine, en répandent, sans se lasser, la promesse. Que l'année qui s'ouvre voie des victoires décisives de l'esprit de paix et de l'esprit de tolérance, tel est le vœu fervent du Comité international de la Croix-Rouge à Genève.

Message du président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Je m'adresse à vous, membres et amis de la Croix-Rouge dans tous les pays du monde, au nom de notre Fédération internationale de la Croix-Rouge : la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Depuis sa fondation, voici près d'un siècle, la Croix-Rouge s'est donné pour mission d'alléger les souffrances de l'humanité. S'attachant tout d'abord à porter secours aux malades et aux blessés sur le champ de bataille, son action s'est étendue et la Croix-Rouge s'efforce de venir en aide à tous ceux qui souffrent ou sont dans la détresse. Aujourd'hui, ce mouvement inspire le monde entier. Des Sociétés nationales

de la Croix-Rouge existent dans soixante-huit pays, groupant plus de cent millions de membres. L'emblème et l'œuvre de notre institution sont connus et vénérés dans les points les plus éloignés du globe et le monde ne saurait certainement se passer de la Croix-Rouge. Les souffrances de l'humanité sont immenses. Ses maux dépassent, la plupart du temps, nos moyens d'action. Cependant, même si notre effort présent ne suffit pas, nous ne devons pas désespérer. Nous devons, au contraire, continuer à améliorer et à étendre les services que rend la Croix-Rouge dans tous les domaines et dans tous les pays. La Ligue, ici, a un rôle important à remplir. Impuissants à changer la destinée des peuples, nous pouvons néanmoins leur venir en aide, et nous devons nous y consacrer jusqu'à la limite de nos forces. Nous pouvons ainsi contribuer activement à une plus grande compréhension entre les peuples et à la préservation de la paix, la plus grande espérance du monde. Que cette tâche soit celle de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de tous ses membres en cette année nouvelle.

*UNE COMMUNICATION DU CICR
A LA CORÉE DU NORD*

Voir ci-dessus, page 1.

*RAPPORT FINAL SUR LA LIQUIDATION
DE LA COMMISSION MIXTE DE SECOURS
DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE*

(rapport conjoint)

Voir ci-dessus, page 39.

*RATIFICATION DES CONVENTIONS DE GENÈVE
DU 12 AOÛT 1949*

Voir ci-dessous, page 88.

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE.

UNE MISSION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA
CROIX-ROUGE RENTRE DU BENGAL¹

Genève, le 4 janvier 1951.

La mission du Comité international de la Croix-Rouge qui s'était rendue au Bengale il y a six mois vient de rentrer à Genève.

A la suite de troubles graves qui avaient éclaté dans ces régions entre Hindous et Musulmans, un double flux de réfugiés s'était mis en mouvement du Bengale oriental (pakistanaï) vers le Bengale occidental (indien) et vice-versa. Les deux gouvernements de la République de l'Inde et du Pakistan firent alors appel au Comité international à Genève et sollicitèrent son intervention sur le plan humanitaire. Une mission du CICR, composée du Dr Roland Marti, chef de la délégation, de six délégués et de huit infirmières, par sa présence prolongée dans les régions éprouvées par les troubles, contribua dans une appréciable mesure à ramener le calme et la confiance dans la masse des réfugiés. Elle accomplit ainsi la tâche essentielle qu'envisageaient les deux gouvernements intéressés quand ils s'adressèrent au Comité international.

La mission du Comité international de la Croix-Rouge a en outre établi en territoire indien comme en territoire pakistanaï des hôpitaux, des policliniques et des centres d'accueil pour enfants. Avec le concours d'un personnel infirmier local, elle s'est efforcée d'enseigner aux réfugiés les notions essentielles d'hygiène et de puériculture. Ces établissements ont été repris par les Autorités tant indiennes que pakistanaïes qui, en outre, ont exprimé à la mission du CICR leur vive reconnaissance pour l'œuvre accomplie. Les frais occasionnés par cette œuvre ont été prélevés sur les fonds spéciaux de secours urgents du Comité international à Genève.

¹ Hors-texte.

COMITÉ INTERNATIONAL

POUR SAUVER LES ENFANTS

Genève, le 12 janvier 1951.

Parmi les activités que la délégation du Comité international de la Croix-Rouge poursuit encore à Berlin, il en est une qui a permis de sauver la vie de plusieurs centaines d'enfants atteints de méningite à Berlin même et en Allemagne orientale : des distributions de streptomycine aux médecins traitants.

Au cours des trois dernières années écoulées, la délégation a ainsi remis près de 20 kg de streptomycine fournis par divers donateurs suisses et étrangers, et par le Comité international lui-même. Cette action de secours s'exerça d'abord en faveur de « cas » particuliers ; puis le médicament fut confié à divers hôpitaux de Berlin et d'Allemagne orientale. Ajoutons à ce propos que le Comité international de la Croix-Rouge est actuellement la seule organisation humanitaire étrangère habilitée à travailler en Allemagne orientale et dans les quatre secteurs de la ville de Berlin.

A L'AGENCE CENTRALE DES PRISONNIERS DE GUERRE

Genève, le 12 janvier 1951.

Depuis le début du conflit de Corée à ce jour, l'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève a reçu du Commandement Unifié en Corée du Sud environ 30.000 fiches signalétiques individuelles. Il s'agit de fiches établies par le prisonnier de guerre lui-même et qui contiennent tous les renseignements nécessaires sur son identité, son état de santé, l'adresse de ses parents les plus proches et l'adresse où lui-même peut être atteint.

En outre, l'Agence de Genève a reçu les listes officielles nominatives d'environ 13.000 prisonniers nord-coréens. Ces listes sont transmises sans délai aux Autorités nord-coréennes ainsi que les photocopies des cartes de capture.

PUBLICATIONS ¹

Pour compléter la liste des publications du Comité international de la Croix-Rouge parue en janvier 1945 et ses suppléments nos 1, 2, 3, 4 et 5, nous donnons, ci-dessous, une nomenclature des brochures éditées depuis le mois de décembre 1949.

PUBLICATIONS DU COMITÉ INTERNATIONAL

367. — Comité international de la Croix-Rouge. *Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge (1^{er} juillet 1947-31 décembre 1948)*. — Genève, 1949. In-8, 129 p. Fr. 3,—.

368. — International Committee of the Red Cross. *Report on General Activities (July 1, 1947-December 31, 1948)*. — Geneva, 1949. In-8, 119 p. Fr. 3,—.

369. — Comité Internacional de la Cruz Roja. *Informe sobre la actividad del Comité Internacional de la Cruz Roja (1^o de julio 1947-31 de diciembre 1948)*. — Ginebra, 1949. In-8, 127 p. Fr. 3,—.

370. — Les nouvelles Conventions de Genève. *La rétention du personnel sanitaire des armées tombé au pouvoir de la partie adverse* par Jean S. PICTET, Directeur-délégué du Comité international de la Croix-Rouge. — Genève, 1950. In-8, 55 p. Fr. 1,—.

Extrait de la *Revue internationale* (novembre, décembre 1949).

371. — The New Geneva Conventions. *Retention of Members of the Army Medical Services fallen into Enemy Hands* by Jean S.

PICTET, Director-Delegate of the International Committee of the Red Cross. — Geneva, 1950. In-8, 51 p. Fr. 1,—.

Reprinted from the English Supplement to the *Revue internationale de la Croix-Rouge* (Dec. 1949-March 1950).

¹ *Revue internationale*, avril 1945, p. 319; décembre 1945, pp. 969-971; février 1947, pp. 153-156; décembre 1947, pp. 984-987; février 1949, pp. 152-155; janvier 1950, pp. 67-70.

372. — Los nuevos Convenios de Ginebra. *La retención del personal sanitario de los ejércitos caído en poder del enemigo* por Jean S. ПИКЕТ, Director-Delegado del Comité Internacional de la Cruz Roja. — Ginebra, 1950. In-8, 56 p. Fr. 1,—.

Extrait de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* (Diciembre 1949, Enero y Febrero 1950).

373. — *Quelques aspects de l'Œuvre de Max Huber à Genève* par Paul RUEGGER, président du Comité international de la Croix-Rouge. — Genève, 1950. In-8, 6 p. Fr. 0,50.

Extrait de la *Revue internationale* (janvier 1950).

374. — Les nouvelles Conventions de Genève. *Les Conventions de Genève et la guerre civile* par Frédéric SIORDET, Conseiller du Comité international de la Croix-Rouge. — Genève, 1950. In-8, 44 p. Fr. 1,—.

Extrait de la *Revue internationale* (février, mars 1950).

375. — Les Conventions de Genève du 12 août 1949. *Analyse à l'usage des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Volume I*: Convention de Genève N° I pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne. Convention de Genève N° II pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer. — Genève, Comité international de la Croix-Rouge, avril 1950. In-8, 116 p. Fr. 2,—.

376. — Les Conventions de Genève du 12 août 1949. *Analyse à l'usage des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Volume II*: Articles communs aux quatre Conventions. Convention de Genève N° III relative au traitement des prisonniers de guerre. Convention de Genève N° IV relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. — Genève, Comité international de la Croix-Rouge, mai 1950. In-8, 135 p. Fr. 2,—.

377. — The Geneva Conventions of August 12, 1949. *Analysis for the use of National Red Cross Societies. Vol. I*: Geneva Convention No. I for the Amelioration of the Condition of the Wounded and Sick in Armed Forces in the Field. Geneva Convention No. II for the Amelioration of the Condition of

Wounded, Sick and Shipwrecked Members of Armed Forces at Sea. — Geneva, International Committee of the Red Cross, 1950. In-8, 106 p. Fr. 2,—.

378. — The Geneva Conventions of August 12, 1949. *Analysis for the use of National Red Cross Societies. Vol. II: Articles Common to the Four Conventions. Geneva Convention No. III relative to the Treatment of Prisoners of War. Geneva Convention No. IV relative to the Protection of Civilian Persons in Time of War.* — Geneva, International Committee of the Red Cross, 1950. In-8, 112 p. Fr. 2,—.

379. — Convenios de Ginebra del 12 de Agosto de 1949. *Análisis para uso de las Sociedades Nacionales de la Cruz Roja. Vol. I: Convenio de Ginebra N° I para mejorar la suerte de los heridos y enfermos de las fuerzas armadas en campaña. Convenio de Ginebra N° II para mejorar la suerte de los heridos, enfermos y náufragos de las fuerzas armadas en el mar.* — Ginebra, Comité internacional de la Cruz Roja, abril 1950. In-8, 116 p. Fr. 2,—.

380. — Los Convenios de Ginebra del 12 de Agosto de 1949. *Análisis para uso de las Sociedades Nacionales de la Cruz Roja. Vol. II. Artículos comunes a los cuatro Convenios. Convenio de Ginebra N° III relativo al trato de los prisioneros de guerra. Convenio de Ginebra N° IV relativo a la protección de personas civiles en tiempo de guerra.* — Ginebra, Comité internacional de la Cruz Roja, mayo 1950. In-8, 137 p. Fr. 2,—.

381. — Les nouvelles Conventions de Genève. *Les éléments essentiels du respect de la personne humaine dans la Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre* par Henri COURSIER, membre du Service juridique du Comité international de la Croix-Rouge. — Genève, 1950. In-8, 16 p. Fr. —,50.

Extrait de la *Revue internationale* (mai 1950).

382. — *La question des otages et les Conventions de Genève* par Claude PILLOUD, chef du Service juridique du Comité

COMITÉ INTERNATIONAL

international de la Croix-Rouge. — Genève, 1950. In-8, 18 p. Fr. —,50.

Extrait de la *Revue internationale* (juin 1950).

383. — *Le caractère des droits accordés à l'individu dans les Conventions de Genève* par René-Jean WILHELM, membre du Service juridique du Comité international de la Croix-Rouge. — Genève, 1950. In-8, 30 p. Fr. 0,75.

Extrait de la *Revue internationale* (août 1950).

384. — *L'assistance juridique aux réfugiés* par Henri COURSIER, membre du Service juridique du Comité international de la Croix-Rouge. — Genève, 1950. In-8, 8 p. Fr. 0,50.

Extrait de la *Revue internationale* (septembre 1950).

385. — Comité international de la Cruz Roja. *Los Convenios de Ginebra del 12 de agosto de 1949*. — Ginebra, 1950. In-8, 254 p. Fr. 5,—.

386. — Comité international de la Croix-Rouge. *Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge du 1^{er} janvier au 31 décembre 1949*. — Genève, 1950. In-8, 103 p. Fr. 2,50.

387. — International Committee of the Red Cross. *Report on General Activities (January 1 to December 31, 1949)*. — Geneva, 1950. 95 p. Fr. 2,50.

388. — Comité internacional de la Cruz Roja. *Informe sobre la actividad del Comité internacional de la Cruz Roja (1.º de enero-31 de diciembre de 1949)*. — Ginebra, 1950. In-8, 103 p. Fr. 2,50.

389. — Comité international de la Croix-Rouge. *Quelques conseils aux infirmières* (Lucie ODIER, infirmière, membre du Comité international de la Croix-Rouge). — Genève, 1950. In-16, 8 p. Fr. 0,20.

Cette brochure existe en allemand, en anglais et en espagnol.

PUBLICATIONS A CONSULTER

Un Souvenir de Solférino par J. Henry DUNANT. — Genève, Comité international de la Croix-Rouge, 1950. In-8, 115 p. pl. Fr. 3,50.

Jacques DE REYNIER. *A Jérusalem un drapeau flottait sur la ligne de feu*. Préface de Paul Ruegger, président du C.I.C.R. — Neuchâtel, La Baconnière, 1950. In-8, 224 p. pl. Fr. 5,50.
